

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 243 Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite établie entre la Ville de Paris, l'État (DRAC) et l'association Bétonsalon (13e-15e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Bétonsalon (13e-15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la passation d'une convention pluriannuelle d'objectifs établie entre l'association Bétonsalon, la Ville de Paris et l'État, Ministère de la Culture (Drac Ile-de-France).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO